

RELEVÉ DE DECISIONS

Le conseil de la Maison de l'Image & du Numérique

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la M.I.N.,

Après avoir délibéré, décide :

Décision :

La modification des statuts de la Maison de l'Image & du Numérique :

« La Min est dirigée par un·e directeur·rice choisi·e parmi les enseignants·e·s-chercheur·e·s et les enseignant·e·s en exercice dans l'université et nommé·e par le·la Président·e de l'université sur proposition du conseil.

Adoptée à la l'unanimité des 17 présents ou représentés

Toulouse, le 22 Septembre 2022

Patrick MPONDO-DICKA
Directeur de la Maison de l'Image & du Numérique

